

tractes par cela même un devoir. Il faut qu'en toutes circonstances vous vous montriez dignes de la liberté. C'est dans cette première application du droit de réunion, vous n'avez donné lieu à aucune critique. Vous avez été très calmes et dignes. Mais ce n'est pas encore assez.

Les amis, par suite de circonstances indépendantes de notre volonté, nous ne pouvons faire en France — pour le moment du moins — tout ce qui se fait en Angleterre. Mais dans les limites du possible, nous avons le devoir de réunir nos efforts dans une action commune. L'important, c'est de commencer. (Ouf! bravo!)

Il ne faut pas que ce qui a été tenté dans les derniers temps soit perdu pour l'avenir. Une réunion de la délégation ouvrière de Lille aura lieu jeudi prochain, afin de choisir les meilleurs moyens d'établir une solidarité durable entre les divers membres de la grande famille des travailleurs. J'invite vos délégués à prendre part à cette délibération. Nous examinons en commun, s'il n'y a pas lieu de jeter les bases d'une sorte de société industrielle qui, légalement constituée, pourra se vouer sans aucune entrave à la défense de vos intérêts.

En attendant la réalisation pratique de cette idée qui sera féconde en résultats, nous continuons de provoquer de temps à autre des réunions publiques pour vous consulter, pour vous éclairer, pour établir entre les membres épars de la grande famille de travail une communauté de vues et d'action. Pour rendre cette communauté plus effective, il serait bon qu'une faible cotisation versée périodiquement par chacun de vous vint faire face aux dépenses faites par les comités dans l'intérêt général. C'est là une idée que je vous soumets; vous apprécierez ce qu'il convient d'en faire.

J'ai fini, messieurs, je vous demande pardon de vous avoir retenus si longtemps, vous m'excuserez, j'en suis sûr, car mes paroles ont été uniquement inspirées par le désir de vous être utile et de servir votre cause. (Applaudissements prolongés. — Vives acclamations. — Interruption.)

Après M. P. Warin, dont les dernières paroles ont été couvertes d'applaudissements, M. Verly s'exprime ainsi :

Messieurs, après les orateurs que vous venez d'entendre et qui ont examiné la question aux deux principaux points de vue, c'est à entendre une tâche difficile. Cependant la situation est si grave, l'heure est si solennelle qu'en ne saurait se laisser arrêter par les considérations secondaires de l'amour-propre.

Je n'ai point l'intention de reprendre la discussion des traités de commerce; tout a été dit à ce sujet, et MM. Saint-Léger, Desballe, Delfosse et Laurent, au meeting de Lille, ont exposé les désastres que la politique de 1860 a été la source trop féconde, avec une éloquence à laquelle je m'empresse de rendre un public hommage.

D'un autre côté le rapport et les conclusions du meeting ouvrier de Lille, comme ceux que vous venez de voir; ont précisé avec une grande énergie les remèdes que commande la situation.

Ici l'orateur résume les réclamations des travailleurs lillois. Il continue ainsi :

Cependant, messieurs, la dénonciation que nous réclamons ardemment, n'est qu'un moyen; les réformes intérieures que nous requérons du gouvernement français, c'est encore un moyen. Mais le but? le but auquel nous voulons arriver à l'aide de ces moyens, le but final, quel est-il? Voilà ce dont il importe, à mes yeux, de se préoccuper; le but c'est d'équilibrer les bras pour la grande concurrence internationale. C'est de mettre les producteurs français à même de prendre la place qui leur est due dans le commerce universel.

La protection et la prohibition ne constituent pas un état économique définitif; tous les orateurs entendus précédemment dans les différents meetings l'ont déclaré eux-mêmes; il n'est pas question de retourner aux anciens arrièrments, qui rétablissent en quelque sorte une féodalité internationale; ce que nous voulons tous, c'est que, par la dénonciation des traités et par une série de réformes intérieures, on nous donne le temps et la possibilité de nous élever au niveau des autres peuples. Rétablir la prohibition serait faire de France une seconde Chine isolée du reste des nations par une « grande muraille » douanière; derrière laquelle elle ne tarderait pas à croupir et à s'immobiliser comme le fait le Céleste-Empire depuis deux mille ans! Nous ne sommes déjà que trop avancés dans ce chemin funeste; nous avons comme la Chine le pouvoir absolu, les grands mandarins et les petits mandarins; la centralisation effrénée; il est temps de nous arrêter dans une pareille voie. C'est à ce résultat auquel nous mènerait infailliblement le juste le contraire de l'idéal de la démocratie qui, loin de diviser les peuples, tend à les réunir en une vaste fédération sous un même drapeau portant cette seule devise: Liberté, égalité, fraternité! (Acclamations et applaudissements prolongés.)

C'est là l'avenir, Messieurs, mais un avenir peut-être encore éloigné. Allons au plus pressé et revenons au présent.

Les traités désastreux contre lesquels nous nous insurgons, avec justice, il est certain qu'enseignement précieux que nous devons nous garder de négliger; c'est la solidarité constante des populations des pays libres sur celles des nations asservies. (Applaudissements.)

Certes, la ligue nous coûte assez cher pour que nous en tirions le seul profit qu'elle nous puisse donner: nous rendre sages.

L'honorable président du comité, lillois vous a fait tout à l'heure un tableau exact des différences qui séparent la vie et les usages du travailleur anglais, des coutumes et de l'existence de l'ouvrier français; permettez-moi de le compléter.

L'orateur examine les institutions, les associations coopératives et les initiatives ouvrières de l'Angleterre, et leur influence moralisatrice sur les masses travailleuses.

Qu'avons-nous à opposer chez nous à toutes ces sources intellectuelles auxquelles nos voisins puisent sans cesse? Une législation qui restreint de tous côtés notre initiative, des entraves de tous genres, une petite presse qui par des récits hideux, des feuilletons sanglants et horribles devient une épouvantable école où se forment dans l'ombre les émeutes de Troppmann. (Applaudissements.)

Voilà, messieurs, des maux auxquels il importe d'apporter un remède immédiat et radical. A tout prix, il faut chasser les ténésaires. Et puisque je viens de citer les institutions ouvrières de l'Angleterre, permettez-moi d'appeler votre attention, vos sympathies et votre concours dévoué sur le projet de votre honorable secrétaire, M. Junker, qui, il y a deux mois, a émis l'idée d'installer à Roubaix une institution de ce genre. (Applaudissements.)

L'heure s'avance, messieurs, je vais me résumer en quelques mots. Le but que nous devons nous proposer n'est pas de vivre en dehors du concert des nations — ce serait enclotter quarante millions de français — il est plus habile et plus large: c'est de nous protéger momentanément pour nous donner le temps de rattrapper l'avance que l'on a laissée nos voisins prendre sur nous; le temps de devenir aussi forts, aussi éclairés, aussi libres que les Anglais; après quoi, nous de repellerons plus devant la concurrence. La guerre que nous entreprenons n'est pas une guerre entre les différentes nations, ce n'est pas non plus une guerre entre les différentes classes de la société; c'est la guerre de l'humanité contre l'ignorance! Guerre sainte, où les plumes remplacent les chapelets, les encieris les canons, où les livres bienfaisants de la science remplacent les projectiles homicides. (Applaudissements prolongés.)

Pour cette noble guerre, messieurs, empruntons à l'immense république américaine, que nos pères ont fondée au prix de leur sang, son grand cri d'initiative et d'indépendance: *Go ahead!* En avant! (Bruyantes acclamations.)

### CHRONIQUE LOCALE.

La Chambre consultative et la Chambre syndicale se sont encore réunies hier soir. Nous savons qu'il a été décidé dans les deux réunions, que les industriels de Roubaix feraient de comparaitre devant le Conseil supérieur et que des protestations très-énergiques seraient adressées au Ministre contre l'origine et la composition de ce Conseil.

Bien que, ainsi que nous l'annonçons plus haut, le *Journal de Roubaix* ne paraîsse pas dimanche prochain, nous imprimons et nous ferons distribuer à nos abonnés, en supplément, le texte de ces protestations aussitôt qu'il nous aura été communiqué.

Nous connaissons déjà le refus de Messieurs Schneider, Pouyer-Quertier et Jules Brame, de prêter leurs concours au Conseil supérieur du commerce.

Nous sommes étonnés de n'avoir pas encore appris que M. Kuhlmann n'a suivi leur exemple.

Nous ne pourrions croire, en effet, qu'en présence de la réprobation générale qu'a soulevée dans notre contrée la composition extraordinaire du Conseil, le président de la Chambre de commerce de Lille n'acceptait un rôle aussi contraire à sa dignité, et nous ne craignons pas de dire que l'industrie du Nord se lèvera en masse pour dévouer une semblable conduite.

Conformément à la proposition faite par M. A. Talon dans notre dernier numéro, nous soumettons à nos concitoyens la formule d'adhésion suivante :

« Considérant que, malgré les souffrances très vives de l'industrie, le commerce de Roubaix persiste à demander le maintien du Traité de Commerce avec l'Angleterre, sans se préoccuper des nouveaux désastres que la prolongation de ce Traité doit infailliblement causer dans les centres industriels ;

« Considérant qu'une pareille demande est contraire aux sentiments de solidarité et de confraternité qui doivent exister entre les nationaux d'un même pays, et qu'en présence de manifestations hostiles à nos intérêts, il nous est permis d'user de représailles et de chercher à nous défendre par tous moyens en notre pouvoir ;

« Les soussignés prennent l'engagement d'acheter de ne plus acheter de vins à Bordeaux jusqu'à ce que la Chambre de Commerce de cette ville ait prié contre le maintien du Traité conclu en 1860 avec l'Angleterre. »

Les personnes qui désirent adhérer à cette ligue peuvent se faire inscrire au bureau du *Journal de Roubaix*.

On sait que M. Jules Brame a été chargé par la délégation ouvrière de Lille de faire parvenir à M. Alfred Le Roux, ministre du Commerce, le mémoire qui a été adopté dans les meetings tenus à Lille et à Roubaix le 5 et le 7 novembre. Sa ré-

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1869.

#### RAPPORTS de la Commission d'Assainissement des Logements insalubres.

NOS des PROPRIETAIRES.	SITUATION DES PROPRIETES	ÉTAT d'avancement des Travaux prescrits.
62. Craquenaire. A Fives-Lille.	Cour rue de Lille.	Comm. d'exécution. Travaux suspendus.
69. Toulemonde.	Maisons rue Philippe-le-Bon, n° 41 à 55.	Non commencés.
70. Cornille-Légrand.	Cour rue des Filatures.	Comm. d'exécution. Travaux suspendus.
71. Lerustre.	Cour rue de la Gâté.	Comm. d'exécution. Travaux suspendus.
79. Veuve Vienne.	Maisons dans la cour rue du Chemin-de-Fer, 82.	Non commencés.
80. Lesident à Marcq.	Id.	Id.
81. Banque de France.	Id.	Id.
82. Derville Louis.	Id.	Comm. d'exécution. Travaux suspendus.
83. Bopie.	Maison rue du Chemin-de-Fer, n° 84.	Id.
84. Veuve Delodique.	Maisons dans la Cour rue du Chemin-de-Fer, 82.	Id.
85. Boudart-Petit.	Maisons sentier du Bas-Fontenoy.	Id.
86. Cornille-Légrand.	Cour rue du Moulin-Brûlé, 22.	Id.
87.	Cour rue des Longues-Haies.	Comm. d'exécution. Travaux suspendus.
88. Duclot Jean-Baptiste.	Cour et maison rue de Flandres et de la Basse-Mazure.	Comm. d'exécution. Travaux suspendus.
94. Basso Pierre.	Cour Grande-Rue.	Non commencés.
95. Mulliez Jean-Baptiste.	Fort Mulliez, Grande-Rue.	Id.
96. Mulliez Joseph.	Id.	Id.
97. Lefebvre Guillaume.	Id.	Id.
98. Briet.	Maison rue du Moulin-Brûlé, 96.	Id.
74. Vandaele.	Maison rue du Paro, 1.	Non évacués.
75. Thibaut.	Cour rue de la Rondelle, 10.	Commenc. d'exéc. Travaux suspendus. Maison non évacuée.

ponse à cette communication, M. Brame vient de recevoir la lettre suivante :

Paris, le 19 novembre 1869

Monsieur et cher ancien collègue.

J'ai lu avec une attention dont vous ne pouvez pas douter le document laissé par vous entre mes mains. L'adoption unanime de ce rapport et de ces conclusions dans les meetings généraux tenus à Roubaix et à Lille les 5 et 7 novembre 1869, ne peut qu'ajouter à l'importance des communications écrites et verbales que vous avez bien voulu me faire.

Les conversations que nous avons échangées vous permettent de répondre à ceux qui vous interrogeraient que le gouvernement se préoccupe activement d'une situation digne de tout intérêt et de toute sollicitude; vous le savez mieux que personne, et personne ne peut le dire aussi bien que vous.

Recevez, monsieur et cher ancien collègue, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce,

Alfred Le Roux.

Un industriel nous adresse une lettre dont nous extrayons ce qui suit :

Toute dérisoire que soit la nouvelle enquête que va faire le conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie sur la situation de l'industrie, connue de tous, révélée par les rapports des chambres de commerce, les meetings, etc., je crois utile à cette occasion de faire ressortir le manque presque absolu de protection des tissus de laine mélangés: il y a 10% et en réalité 6 à 8% de droits protecteurs; mais ces droits doivent se répartir entre toutes les industries distinctes qui concourent à produire ces tissus, la filature, le tissage, la teinture et l'appari, de sorte que le taux de protection qui s'applique à chaque industrie devient insignifiant.

Les droits protecteurs de la filature doivent se déduire de ceux accordés au fabricant de tissu et ce dernier doit avoir recours au teinturier et à l'appareur qui eux ne subissent pas la concurrence anglaise que rendent impossibles les frais de transports.

Le ralentissement ou plutôt l'arrêt presque complet de la fabrication des tissus mélangés laisse au fabricant ses métiers inoccupés et supprime à la filature l'écoulement de ses produits; car ce n'est pas tant le manque de protection qui l'inactive de la filature qui est cause des souffrances de la filature.

En présence de cette situation quel est le taux de protection nécessaire pour les tissus mélangés? 20% de droits soit une augmentation de 10% suffiraient ils pour rendre prospère la filature et le tissage aujourd'hui si malheureux? Je crois que 30% de droits protecteurs contrebalanceraient à peine les avantages qu'ont sur nous les Anglais.

Il faut le dire ouvertement, si la Chambre de Commerce de Paris demande le maintien du libre-échange c'est parce que les maisons de tissus en gros de Paris ont le monopole de la vente des tissus anglais, tandis que les maisons de détail qui achètent ces tissus sont moins connues que celles des tissus français. Ils réalisent de plus grands bénéfices et peuvent les faire payer plus cher aux maisons de détail, et ce détail est par suite au consommateur.

Une seconde messe en l'honneur de Sainte-Cécile sera célébrée lundi prochain à 11 heures et demie en l'église Saint-Martin. Peu avant la cérémonie, la Fanfare jouera les morceaux suivants :

« Ouverture de l'Opéra, musique de Herold, écrit pour l'Opéra par Dierckx. »

« Schiller March, de Meyerbeer, écrit pour l'Opéra par Panau. »

Ces mêmes morceaux seront joués le dimanche suivant, 5 décembre, pendant la messe de 11 heures et demie, à l'église Notre-Dame.

Pour toute la chronique locale : J. REAUX

### FAITS DIVERS

Un singulier et fâcheux quiproquo est né de la substitution d'une s à un accent circonflexe :

Le 9 juin dernier, raconte le *Salut public*, un vol était commis à Lyon par un nommé Louis-Victor, enfant naturel; qui prit aussitôt la fuite. Le parquet lyonnais avisa le parquet de Marseille, qui chercha à compléter les renseignements d'après les registres de l'état civil, mais en oubliant d'y ajouter le nom de famille. En possession du dossier, le tribunal de Lyon rendit par défaut, le 1<sup>er</sup> juillet, un jugement qui condamnait le nommé Louis-Victor-Auguste à trois mois d'emprisonnement pour vol. Ce jugement fut aussitôt remis entre les mains de la police de Marseille, qui s'empresse de faire rechercher celui qu'elle croyait coupable.

Au lieu de mettre enfant naturel sur les papiers, la police de Marseille inscrivit le mot *bastard*, qu'on inscrivit *bastard*, et le résultat de cette erreur fut qu'un mandat d'amener fut décerné contre un M. Bastard, fort honnête citoyen de Marseille.

Les parents de M. Bastard ayant eu vent de cette erreur, firent des démarches auprès du commissaire central de police, qui les reçut assez mal et confirma qu'en effet M. Bastard avait été condamné à trois mois pour vol.

M. Bastard, furieux, part pour Lyon, et au greffe de cette ville, trouve naturellement qu'aucune condamnation n'a été prononcée contre lui. Une dépêche fut envoyée, et le commissaire de Marseille donna alors examen de plus près les pièces qui lui avaient été adressées primitivement, et fut bien obligé de reconnaître qu'il avait fait, comme on dit à Lyon, une gaffe.

L'Echo du Luxembourg nous apporte une étrange nouvelle.

Six accusés qui devaient comparaitre lundi matin devant la Cour d'assises se sont évadés de compagnie dans la matinée de dimanche dernier. Ce sont : Pierre Tillenbourg, accusé de vol qualifié.

Pierre Ham, prévenu de faux par contre-façon de livret et de rupture de ban d'expulsion.

Bernard Allart, prévenu de faux en écriture, de vols, d'escroqueries et de viol.

Alfred Thierry, l'Aire mystérieux, prévenu d'usurpation de nom.

Nicolas Offman, prévenu de vol.

Jean-Quésime Pascal Maquet, prévenu de vol.

Le premier est un des accusés du vol commis il y a quelques mois à l'agence de la Banque nationale de Neufchâteau. Son complice, le nommé Rein, avait réussi à s'évader de la prison de cette dernière ville. Pierre Tillenbourg a trouvé l'exemple bon à suivre, et il paraît que celle de Neufchâteau ne ferme pas mieux que celle de Neufchâteau. Chose curieuse, les accusés étaient enfermés chacun dans sa cellule et, vers 2 heures de relevés, quand un avocat s'est présenté pour voir Tillenbourg, les six cellules ont été trouvées vides.

Comment ce fait inouï peut-il s'expliquer ?

De la manière la plus simple, répond l'Echo du Luxembourg dont voici la version :

Sept prisonniers dinaient ensemble : parmi eux, trois notoriétés des plus dangereuses, Tillenbourg, Bernard Allard, l'escroc dont nous avons annoncé l'arrestation, et cet homme mystérieux qui se refuse à révéler sa personnalité compromettante et dont le véritable nom est encore inconnu.

A un moment donné, Tillenbourg, le seul, dit-on, qui fut revêtu de costume de prisonnier, va dans sa cellule prendre les vêtements qu'on lui avait remis pour figurer le lendemain en cour d'assises; puis, accompagné de cinq des convives, il met le main sur la clef de la porte qui donne sur le champ des manoeuvres, et voilà nos hommes qui détalent à toutes jambes vers la frontière grand-ducale éloignée de quatre kilomètres à peine.

Pour bien faire apprécier le caractère de cette évasion, il nous faut dire quelques mots de la disposition des lieux.

La prison, ainsi que la gendarmerie dont elle n'est séparée que par un mur, forment le centre d'une vaste place qui sert dans sa partie supérieure de marché aux chevaux et de champ de manoeuvres dans sa partie inférieure; un poste de soldats y est à demeure, et le magasin à poudre, qui borne le champ de manoeuvres, est gardé par une sentinelle.

Ajoutons qu'un des angles extérieurs de la prison était habituellement gardé par un factionnaire, mais que, depuis trois jours, on l'avait supprimé comme inutile.

Immédiatement après la constatation de la fuite des prisonniers, on l'a rétabli. Serait-ce pour les empêcher de rentrer ? En attendant, la cour d'assises qui doit siéger demain se trouve privée de son ornement le plus indispensable et elle ne pourra confectionner le moule d'ivoire, le lièvre lui faisant absolument défaut.

Nous engageons nos voisins du Grand Duché à faire bonne garde et à se défendre.

Tillenbourg, Allard et le prétendu Thierry, sont des gillards déterminés et que les préjugés sociaux, ainsi que les théories sur l'abolition de la peine de mort, n'arrêtaient guères.

Le village de Giez dans la vallée de Faverges a été en partie dévoré par un terrible incendie. Le feu avait un aliment dans le chaume qui recouvre le toit des chaumières de Savoie. Aussi s'est-il étendu avec une rapidité foudroyante. Les secours venus de tous côtés n'ont pu préserver que quelques maisons. Vingt deux familles; dit le *Mont-Blanc*, ont subi de grandes pertes, et dans ce nombre il y en a six qui ne sont pas assurées et qui se trouvent par suite dans la plus profonde misère à l'entrée de l'hiver. Des listes de souscription dans le département ont déjà fourni 1000 fr. auxquels le ministre de l'intérieur a joint 1,200.

### DENTS DEPUIS 5 FRANCS

Verbrugge, dentiste  
Rue de l'Hospice, 10, Roubaix

Nouveaux dentiers sans ressorts, mastication et prononciation garanties en huit jours.

Tous les jours  
Consultations gratuites de midi à deux heures.

M. VERBRUGGE se rend à domicile et échange les pièces mal faites.

Dans l'intérêt des relations commerciales entre la France et l'Angleterre, la connaissance de la langue anglaise est devenue de première nécessité. Le moyen le plus expéditif d'apprendre une langue quelconque, c'est de l'apprendre sur le lieu même, ou tout autre est, sinon inconnue, du moins hors d'usage. De nos jours, bien des familles de France manifestent ou ont manifesté le désir d'envoyer leurs enfants en Angleterre, mais souvent se trouvent dans l'embarras du choix d'une maison d'éducation.

Ces maisons sont pour la plupart conduites par des protestants, ou, par la généralité de leur enseignement, n'offrent pas les avantages d'une maison catholique et privée. Sur ces considérations, je me suis proposé, dans l'intérêt des familles intéressées, de mettre ma maison et mes soins au service d'un certain nombre de jeunes gens français.

La maison est, située dans un endroit salubre, offrant à la fois toutes les commodités et tous les agréments désirables, et à proximité d'une église catholique. Comme ex-professeur du Collège Royal de Maurice (Ile de France), outre l'anglais, je suis prêt à enseigner toute autre branche d'instruction selon le désir des parents, y compris la musique vocale et instrumentale. Un docteur en médecine est attaché à la maison, et le père réside et offre d'entreprendre la part essentielle de l'instruction religieuse. Jusqu'ici, je n'ai fixé aucun salaire, croyant qu'il vaudrait mieux en convenir avec les parents qui voudront bien m'honorer de leur confiance.

F. A. H. YONGE, Esq.  
Lady's Park  
Near Liskeard,  
Cornwall (England).

9350.

### GUERISON DE LA PHTHISIE PULMONAIRE

ET DE LA Bronchite Chronique.

Traitement nouveau. — Brochure de 126 pages. 8<sup>e</sup> édition, par le docteur Jules Boyer. — On reçoit cet ouvrage franco en adressant 1 fr. 50 en timbres-poste, au Dr JULES BOYER, 95, Boulevard Magenta, ou à M. DELAHAYE, Libraire, 23, place de l'École-de-Médecine, à Paris. 16,677-9438